

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le **16 septembre 2026**, à 19H30, le Conseil municipal de la commune d'Andert et Condon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de **Monsieur Patrick GUILLERMIN, Maire**.

Présents : Patrick GUILLERMIN -Maire, CERDAN Denis, FLATTOT Cindy, SAVARY Hervé – adjoints, SANA Clémence, CHARPY Marc, GRANGIER Catherine, BOURGEAT Laetitia, BEN SLAMA Marouenne

Absents excusés : MARJOLLET Valentine, MUTTONI Didier

Procurations : Valentine MARJOLLET donne procuration à Marouenne BEN SLAMA

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Cindy FLATTOT en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de compte rendu de la précédente séance a été transmis aux conseillers municipaux dans les délais réglementaires. Il n'appelle ni remarque ni rectification.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 05 Juin 2026.

ORDRE DU JOUR :

2026_11 CADRE DE VIE : Partenariat avec l'association « Chats libres du Bugey »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de partenariat avec l'association « Chats Libres du Bugey », visant à organiser une campagne de stérilisation des chats errants présents sur la commune.

La participation minimale demandée à la commune est de 200 €, comprenant les frais de dossier et une première stérilisation.

L'association prend en charge l'organisation de la campagne : gestion des signalements, contacts avec les habitants et les bénévoles, installation des trappes, prise de rendez-vous auprès des vétérinaires, transport des animaux et règlement des frais vétérinaires.

Les chats adultes seront stérilisés, identifiés par puce électronique et déparasités avant d'être relâchés sur leur lieu de capture. L'association assurera ensuite le suivi des chats concernés et prendra en charge les éventuels frais liés à leur santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le partenariat avec l'association « Chats Libres du Bugey » ;
- APPROUVE le versement de la participation de 200 €.

2026_12 R E S S O U R C E S HUMAINES : Désignation d'un délégué au CNAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un représentant de la collectivité auprès du CNAS.

Le délégué assure notamment le suivi de l'adhésion de la collectivité, veille à la bonne gestion des cotisations et des effectifs et présente périodiquement un bilan concernant l'utilisation des prestations par les agents.

Madame Clémence SANA est proposée pour assurer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉSIGNE à l'unanimité Madame Clémence SANA en qualité de déléguée de la collectivité auprès du CNAS.

2026_13 RESSOURCES HUMAINES : Modification du plafond des groupes rifseep

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place par délibération en 2022.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau relatif aux plafonds annuels de l'IFSE.

Pour le groupe 2 « Agents techniques », le plafond actuellement fixé à 1 240 € est proposé à 10 000 €.

Les plafonds des autres groupes restent inchangés :

- Groupe 1 – Secrétaire : 7 500 € ;
- Groupe 2 – Agent technique : 10 000 € ;
- Groupe 3 – Contractuels : 7 500 €.

Monsieur le Maire précise que cette modification concerne le plafond maximum pouvant être attribué et ne signifie pas

que chaque agent percevra automatiquement le nouveau montant. Le montant individuel est déterminé par arrêté du Maire selon les fonctions, responsabilités et sujétions de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité la modification du plafond annuel de l'IFSE du groupe 2 à 10 000 € ;
- MAINTIENT les plafonds des groupes 1 et 3 à 7 500 €.

2026_14 FINANCES : Instauration de la taxe sur les logements vacants

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements durablement vacants.

La commune étant située en zone non tendue, cette mesure peut être envisagée afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché les logements durablement vacants, notamment par la location ou la vente.

La taxe concernerait les logements d'habitation vacants depuis une durée suffisamment longue, soit au moins deux ans, et ne viserait pas les situations de vacances temporaire ou indépendante de la volonté du propriétaire.

Le Conseil municipal souhaite mettre en place cette mesure à compter de 2027, afin de contribuer à la lutte contre la vacance des logements sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le principe d'instauration de la taxe sur les logements vacants à compter de 2027.

2026_15 CADRE DE VIE : Pass sport, culture et loisirs

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite favoriser l'accès des enfants aux activités sportives et culturelles. Il est constaté qu'il n'existe pas d'activités destinées aux plus jeunes sur la commune et que celle-ci ne dispose pas d'infrastructures permettant de proposer directement ces activités.

Le Conseil municipal décide donc de participer financièrement aux activités sportives et culturelles pratiquées par les enfants de la commune de la primaire à la terminale.

L'aide concerne les enfants domiciliés sur la commune, de l'école primaire jusqu'à la terminale. Les demandes seront étudiées sur dossier, en tenant compte des différentes aides déjà perçues par les familles.

Les montants de base retenus sont :

- 50 € pour une activité sportive ;
- 150 € pour la danse ;
- 200 € pour la musique.

Une seule activité par enfant pourra être prise en charge et correspondra à l'activité la plus onéreuse à l'inscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le renouvellement du dispositif Pass Sport et Culture pour l'année 2026/2027.

Les dossiers pourront être retirés en mairie ou transmis par courriel.

2026_16 ENVIRONNEMENT : Aménagement de la forêt communale 2026-2045

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2026-2045.

La forêt communale représente 87,37 hectares répartis sur 15 parcelles, avec une extension récente de 22,90 hectares. Le projet prévoit une gestion durable de la forêt, adaptée aux enjeux environnementaux, paysagers et climatiques, avec notamment une sylviculture irrégulière favorisant la régénération naturelle et limitant les coupes importantes.

Une attention particulière est portée à la parcelle 15 (champ de tir), qui fera l'objet d'un aménagement particulier destiné à favoriser l'accueil du public et la promenade.

M BEN SLAMA et M CERDAN échangent sur la nécessité de maintenir les espaces propres et entretenus afin de prévenir du risque d'incendie. M CERDAN précise que les espaces herbacés sont suffisamment coupés à ras afin de favoriser la création de zones pare-feu. M le maire indique également que des parcelles privées voisines sont parfois insuffisamment entretenues et précise que M CERDAN a nettoyé régulièrement le champ de tir en prévision des fortes chaleurs afin de garantir un pare-feu.

Monsieur le maire rappelle la nécessité de conserver une autonomie de gestion sur certains espaces, notamment à proximité du champ de tir et les conditions d'ouverture éventuelle de certains secteurs au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le projet d'aménagement forestier présenté.

2026_17 FINANCES : Tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux locations de la salle des fêtes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 110 € pour les habitants de la commune ;
- 250 € pour les personnes extérieures à la commune ;

- Gratuité pour les associations communales.

Le règlement des locations sera effectué par prélèvement.

Compte tenu de l'impossibilité de demander un chèque de caution, il est également proposé de mettre en place des forfaits en cas de non-respect des conditions de location :

- 200 € de forfait nettoyage lorsque la salle ou ses abords sont rendus sales ou insuffisamment nettoyés ;
- en cas de casse, détérioration ou dégradation des locaux, du mobilier ou du matériel, facturation du montant correspondant au devis de réparation ou de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité les tarifs et modalités présentés.

SECURITE : PICS/DECI

Monsieur le Maire présente les différents travaux de réflexion concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et le PICS.

Un devis a été établi par l'entreprise Dumas TP concernant la mise en place d'une citerne souple de 120 m³ dans le jardin du presbytère.

Un second devis sera demandé à l'entreprise Muttoni afin de pouvoir comparer les propositions.

Le Conseil échange également sur la possibilité d'utiliser ou d'aménager les capacités existantes au niveau des deux châteaux d'eau de la commune, en lien avec la CCBS, afin d'augmenter le volume disponible sans modifier l'édifice.

Concernant la borne incendie située à Gevrin, à proximité du puits, il est constaté que la bouche est bloquée et doit être remplacée. La dimension de la canalisation ayant une incidence sur le débit et la puissance disponibles, des devis d'un montant estimatif de 7 000 à 8 000 € sont évoqués.

Plusieurs possibilités d'implantation de citernes sont également étudiées. A Andert, sous la place, sous réserve de la faisabilité technique et de la capacité à accueillir une citerne de 120 m³, une cuve est déjà présente et pourrait être utilisée.

Une réunion de travail devra être organisée afin de poursuivre les travaux relatifs au PICS et de reprendre le PCS en cours.

Le Conseil municipal prend acte de ces éléments.

URBANISME / SCOT/PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'ouverture prochaine de l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT du Bugey, conformément à l'arrêté A 2026 004.

L'enquête publique se déroulera du :

lundi 21 septembre 2026 à 9h00

au vendredi 23 octobre 2026 à 12h00.

Le SCoT fixe les grandes orientations du territoire en matière notamment d'habitat, d'économie, de mobilités, d'agriculture, d'environnement, de consommation d'espace et de transition écologique.

Les habitants pourront consulter le dossier, déposer leurs observations sur les registres papier ou via le registre dématérialisé et rencontrer la commission d'enquête lors des permanences.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une phase de consultation du public et non de l'approbation définitive du SCoT.

Il informe le conseil qu'à l'issue de l'approbation du SCOT, il faudra réviser le PLU de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

TRAVAUX

Monsieur le Maire présente les différents travaux envisagés ou en cours.

Travaux de la mairie

Les travaux de la mairie vont débuter. Il est notamment prévu l'installation de toilettes dans la mairie, afin d'éviter d'avoir à utiliser celles de la salle des fêtes ainsi qu'un bureau pour le maire afin de recevoir les administrés en toute confidentialité.

Marquage des parkings

Il est prévu :

- de créer un marquage du parking situé à proximité de l'église ;
- de refaire les tracés du parking en dessous de la mairie

Les élus souhaitent notamment éviter le stationnement devant la chapelle afin de préserver la visibilité et de mettre davantage en valeur cet édifice.

Signalisation horizontale dans les hameaux

Le Conseil municipal constate une augmentation importante de la vitesse des véhicules dans plusieurs hameaux. La commune souhaite étudier différentes solutions permettant de rappeler les limitations de vitesse et de lutter contre les vitesses excessives.

Compte tenu de la présence de routes départementales, la commune souhaite se rapprocher de l'Agence d'ingénierie de l'Ain afin d'étudier les solutions envisageables et de disposer de propositions adaptées à chaque hameau.

La possibilité de mettre en place des marquages au sol rappelant la limitation de vitesse aux entrées des hameaux est évoquée.

EVENEMENTIEL : Noël des enfants

Le Conseil municipal rappelle que le Noël des enfants est prévu le :

Samedi 5 décembre 2026

Une animation avec une conteuse est envisagée, ainsi qu'un goûter et les animations traditionnelles autour du sapin. L'horaire reste à définir.

Les inscriptions seront réalisées au cours du mois de novembre afin de permettre l'organisation et l'achat des cadeaux.

EVENEMENTIEL : Retour sur le vide grenier

Monsieur le Maire et les élus effectuent un retour sur le vide-grenier.

Le Conseil municipal relève la bonne ambiance générale et le caractère convivial de la manifestation.

Les élus échangent sur l'organisation et les éventuelles améliorations pouvant être apportées lors d'une prochaine édition.

QUESTIONS DIVERSES

Accès et accompagnement aux outils numériques : Monsieur le maire évoque la possibilité de proposer aux administrés un accompagnement dans l'utilisation d'Internet et des outils informatiques.

Précédemment des ateliers d'aide aux démarches numériques étaient proposés mais ils n'ont pas été reconduits. Il est proposé de mettre à disposition un ordinateur à la mairie afin de permettre aux habitants d'effectuer leurs démarches en ligne, avec un accompagnement sur rendez-vous par Justine.

Monsieur le maire, après un entretien avec Monsieur Ben Slama, a estimé qu'il pourra être associé au projet étant membre d'une association proposant ce type de service. La mise en place de ce service pourra intervenir après les travaux de la mairie.

Défibrillateur et premiers secours : Dans le cadre de la réflexion menée autour du PICS, Monsieur le maire souhaite étudier la possibilité d'organiser un atelier de sensibilisation aux premiers secours à destination des habitants de la commune. L'objectif est de permettre aux administrés d'acquérir les premiers gestes pouvant permettre de porter secours à une personne en situation d'urgence.

Projet de chorale : Le Conseil municipal souhaite poursuivre la réflexion concernant la création d'une chorale sur la commune. Aucun chef de chœur n'a encore été identifié à ce jour. Le projet n'est toutefois pas abandonné. Un appel pourra être lancé auprès des habitants afin d'identifier une personne susceptible d'encadrer cette activité. Le Conseil municipal constate par ailleurs un intérêt pour le projet au regard des échanges.

Nuisances sonores au stade : Monsieur le maire évoque les plaintes relatives aux nuisances sonores constatées en soirée au niveau du stade. La commune souhaite trouver un équilibre permettant de continuer à accueillir des activités sur le terrain tout en assurant le respect et la tranquillité du voisinage. Une réflexion sera menée sur les modalités d'utilisation du site.

Abribus de Bognens : Mme FLATTOT Cindy demande le déplacement de l'abribus aux poubelles à Bognens.

Il est rappelé que les arrêts de transport sont gérés par la Région et que la commune ne décide pas seule de leur emplacement.

Une demande a été effectuée concernant la desserte des enfants de Chazey-Bons. La réponse apportée a été négative, la desserte étant organisée en lien avec Belley.

Matériel communal : Monsieur CHARPY demande pourquoi des chemins ruraux ne sont pas entretenus. Monsieur le Maire rappelle que l'investissement dans du nouveau matériel communal et donc d'une nouvelle épaveuse, nécessaire pour l'entretien de ces chemins, a dû être ralenti, notamment en raison du vol du matériel. Monsieur Charpy indique toutefois que certains travaux d'entretien des accotements peuvent être réalisés avec la broyeuse. Monsieur le maire prend note et précise que Monsieur Denis Cerdan assure le suivi de l'agent communal. Les administrés rencontrant une difficulté concernant l'entretien de la commune sont invités à en informer Monsieur le Maire ou Monsieur Cerdan.

Chasse : Concernant les battues et les secteurs concernés, il est proposé de voir avec l'association « Vivre à Andert

Condon » afin d'utiliser le groupe WhatsApp pour informer les administrés lorsque les informations sont disponibles. Il est rappelé que les lieux de battue ne sont connus que le matin même.

Journée des artistes : La manifestation « Journée des artistes » est prévue les 24 et 25 octobre 2026 à la salle des fêtes. L'organisation se poursuit.

Fleurissement : Le Conseil municipal remercie les administrés qui se sont occupés du fleurissement de la commune, notamment par la création de bacs ou d'aménagements fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h05. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 Septembre 2026

Le Maire, Patrick GUILLERMIN



Le secrétaire de séance, Cindy FLATTOT



